

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FEVRIER 2025

PREAMBULE

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le ROB présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, **ce qui ne concerne pas le CCAS de SAINT-ANDRE LEZ LILLE**. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnel et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS, et ceci bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par an, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadres comme la présentation du budget, du compte administratif ou des décisions budgétaires modificatives.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que le CCAS de la Ville de Saint-André impulse.

I. Le contexte économique et financier et ses conséquences

Depuis 2022, le contexte économique mondial est marqué par une situation de crise. Cette année encore, le contexte mondial reste complexe et très incertain en raison des principaux conflits armés en cours, en Ukraine comme au Moyen-Orient. Le dérèglement climatique, quant à lui, met de plus en plus à l'épreuve les habitants et les institutions, avec des défis quotidiens que l'équipe municipale intègre dans ses projets.

De plus, le contexte français est particulièrement inédit cette année avec la censure du Gouvernement le 04 décembre 2024 et un projet de loi de finances 2025 qui sera revu pour mars 2025.

En application de l'article 45 de la loi organique pour les lois de finances (LOLF), la loi spéciale vise à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025.

La loi spéciale du 20 décembre 2024 contient trois types d'autorisations :

- Autorisation à percevoir les impôts existants ;
- Autorisation d'emprunt de l'État ;
- Autorisation d'emprunt de plusieurs organismes de sécurité sociale, en particulier l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos).

Dans son Projet de Loi de Finances (PLF) initial, présenté en Conseil des Ministres le 10 octobre dernier, le gouvernement tablait en 2025 sur une prévision de croissance de 1.1% (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1.8% (contre près de 5% en 2023 et 2.1 % en 2024). Il projetait de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025. Ce dernier devrait atteindre 6.1% en 2024(contre 4.4% initialement prévu par la loi de finances pour 2024). Pour 2029, l'exécutif s'était engagé à porter le déficit sous les 3%.

Le budget primitif 2025 de la Ville qui sera présenté au Conseil Municipal en février s'inscrira dans les objectifs de grande prudence qui s'imposent dans le contexte international et national particulièrement tendu, en adéquation avec les principes de sincérité et d'équilibre budgétaire, à savoir :

- La prise en considération du contexte économique très contraint qui oblige encore plus en 2025 à une maîtrise essentielle des dépenses de fonctionnement par une hausse des crédits de fonctionnement limitée à 3,6% en 2025,
- Et la maîtrise de la masse salariale en tenant compte notamment du Glissement Vieillessement Technicité (GVT), tout en soutenant et protégeant les agents.

II. Les orientations budgétaires 2025 du CCAS de Saint-André lez Lille

Le Centre communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (Etat, Département, Caisse d'Allocations familiales...) et privées (associations et organismes divers). Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

Le CCAS met en place une politique de solidarité à destination des plus fragiles autour d'actions de prévention et de développement social.

Les axes de la politique sociale du CCAS de Saint-André lez Lille définis par le projet social adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration le 17 octobre 2024, sont les suivants :

- Garantir l'accès et le maintien des droits en développant l'accueil de proximité pour tous,
 - o En favorisant l'accès au numérique,
 - o En maintenant les droits des personnes et en réduisant le non recours,
 - o En luttant contre les discriminations pour faciliter l'intégration.
- Accompagner tous les Andrésiens tout au long de leur parcours social et favoriser leur inclusion,
 - o En répondant aux situations d'urgence pour des aides ponctuelles
 - o En accompagnant vers un habitat accessible, décent et abordable pour tous,
 - o En protégeant tous les Andrésiens par la prévention santé,
- Accompagner le bien vieillir,
 - o En favorisant et valorisant la rencontre et le lien social,
 - o En luttant contre l'isolement et en prévenant la perte d'autonomie,
 - o En accompagnant les aidants de personnes dépendantes.

Le CCAS porte différents services et dispose d'un budget principal.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget principal du CCAS est passé sous la nomenclature M57.

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires et des missions que la Ville lui a déléguées.

Le fonctionnement du CCAS de Saint-André est assuré par la subvention d'équilibre versée par la commune.

Conformément au Code Général des Collectivités et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement).

Pour rappel le budget primitif de 2024 du CCAS se composait comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 702 731.00 €	1 702 731.00 €
INVESTISSEMENT	22 733.00 €	22 733.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 725 731.00 €	1 725 731.00 €

A. La gestion courante : la section de fonctionnement

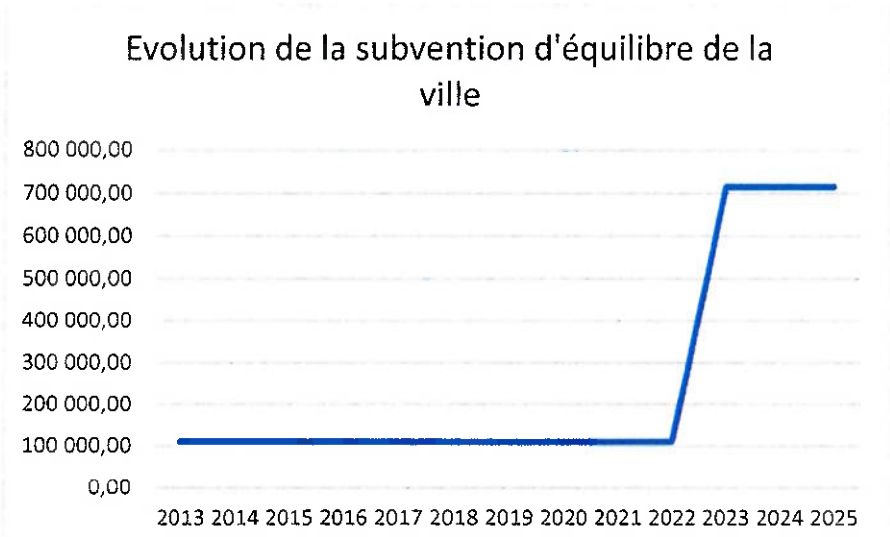
1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020-2026

Les principales ressources du CCAS sont :

- La subvention versée par la commune,
- Le financement par l’Etat de l’ACI (Atelier Chantier Insertion),
- Le financement de la France Services et du poste de Conseiller numérique France services.

Le CCAS est aussi financé par les produits des services publics (repas à domicile, foyer restaurant, animations, du domaine (participations des usagers occupant les logements d’urgence).

Depuis 2023, la Ville a augmenté la subvention versée au CCAS. Celle-ci comprend le coût du personnel communal mis à disposition, le remboursement des frais liés aux charges des contrats aidés d’insertion, et la subvention de fonctionnement soit 714 595 €. Ce montant est reporté en 2025.



Le CCAS est également financé par l’Etat pour la gestion des 4 chantiers d’insertion. En 2025, le CCAS sera conventionné pour 25.98 ETP, soit un financement de 609 438 €. En effet, l’Etat prend en charge 23 458 € par ETP à l’année.

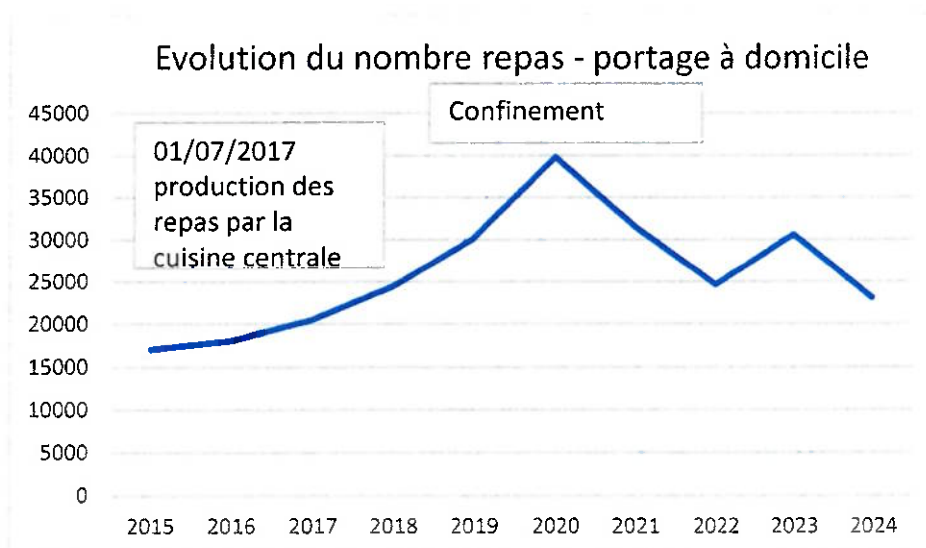
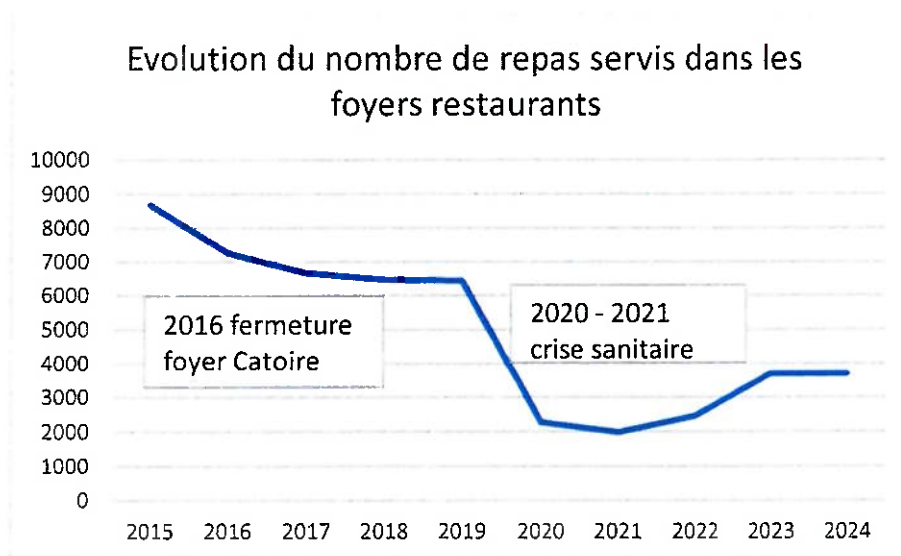
Les recettes de fonctionnement estimées sont également composées de :

Du financement par l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion du Territoire) du fonctionnement de l'Espace France services pour 40 000 €. Le gouvernement a décidé de renforcer l'investissement de l'Etat : la contribution annuelle pour les France services qui s'établit aujourd'hui à 40 000 € par structure, passera à 45 000 € en 2025 pour atteindre et pérenniser un financement annuel de 50 000 € à partir de 2026.

Du financement du poste du Conseiller numérique : le conventionnement est de 3 ans avec un financement dégressif : pour 2025, le financement sera de 12 500 € comme en 2024. En 2023, le financement était de 17 500 €.

Des prestations de services :

- Du foyer restaurant que nous estimons équivalentes par rapport aux réservations de 2023 et 2024 ;
- En légère baisse pour le portage de repas suite à de nombreux décès (15) et placements en EPHAD (10), non compensés par l'inscription de nouveaux bénéficiaires.



Du versement des loyers des logements d'urgence ;

Du remboursement par l'association Temps de Vie de la ½ de la part des charges restant due pour les salariés en insertion accueillis au Clos Fleuri ;

Des inscriptions aux ateliers gym douce sur des prévisions équivalentes : le nombre d'inscription et stable avec des tarifs qui n'évolueront pas cette année malgré une hausse de la facturation des prestations.

Recettes de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
013 Atténuations de charges	556 200,00	566 200,00	571 264,00	662 400,00	641 200,00	641 200,00
70 Produits des services, domaines et ventes diverses	170 715,00	169 720,00	178 500,00	237 500,00	210 760,00	203 700,00
74 Dotations et participations	144 176,00	142 576,00	772 115,00	776 495,00	772 095,00	764 595,00
75 Autres produits de la gestion courante	16 180,00	16 180,00	22 620,00	25 336,00	16 385,00	16 385,00
Recettes réelles de fonctionnement	887 271,00	894 676,00	1 544 499,00	1 701 731,00	1 640 440,00	1 625 880,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total recettes de fonctionnement	888 271,00	895 676,00	1 545 499,00	1 702 731,00	1 641 440,00	1 626 880,00
R002 Excédent de fonctionnement reporté	699 706,74	718 395,41	762 328,74	812 239,52	680 000,00	600 000,00
Recettes de fonctionnement incluant le 002	1 587 977,74	1 614 071,41	2 307 827,74	2 514 970,52	2 321 440,00	2 226 880,00

2. Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 - 2026

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment des charges de personnel et des charges à caractère général.

Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population ou le bon entretien du patrimoine (logement d'urgence, matériel informatique).

Conformément aux axes définis, le budget 2025 verra un effort porté particulièrement sur :

- La garantie et le maintien des droits,
- Le maintien des dépenses de personnel,
- Les aides facultatives en direction des familles en difficulté,
- Les actions en direction des seniors (lutte contre l'isolement, prévention santé, lutte contre la fracture numérique).

Le développement de l'accueil de proximité pour tous :

Depuis 2022, le CCAS est labellisé France services afin d’accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives. Ce dispositif permet de répondre à de nombreux besoins, notamment pour les publics en difficulté avec le numérique ou en difficulté dans la réalisation des démarches administratives.

Plus de 4 usagers de France services sur 10 s’y rendent pour bénéficier d’un accompagnement individuel dans la réalisation d’une démarche administrative. Les autres y vont pour un rendez-vous avec un partenaire, pour participer à un atelier, pour utiliser le matériel informatique et/ou pour bénéficier d’un simple renseignement.

Les 5 thématiques qui suscitent le plus de demandes d’accompagnement sont les suivantes :

1. La retraite ;
2. Le logement, l’énergie et la mobilité ;
3. La solidarité et l’insertion ;
4. Les impôts ;
5. L’immatriculation de véhicule.

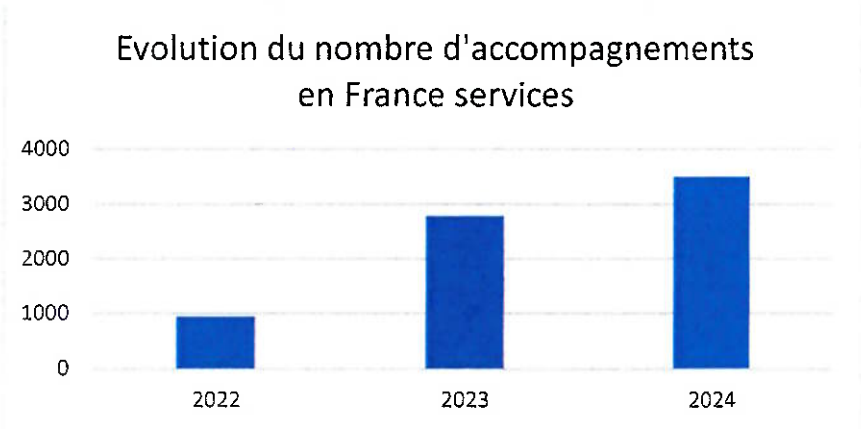
Parmi les personnes qui sont accompagnées par les conseillers France services :

- 92 % ont des difficultés avec le numérique ;
- 52 % ont plus de 55 ans ;
- 35.4 % s’y rendent pour la première fois.

Les conseillers France services réalisent 15.5 accompagnements par jour en moyenne (rendez-vous, ateliers, accès à un ordinateur, renseignements...). Cela représente près de 3 500 accompagnements par an, ou 290 accompagnements d’usagers par mois.

L’espace France services accompagne de plus en plus d’usagers

Depuis janvier 2022, plus de 7 200 **accompagnements ont été effectués**.



Un partenariat a été signé en novembre 2023 intégrant à l’offre des espaces France services les démarches relatives au Chèque énergie.

Depuis janvier 2024, les conseillers France services participent à informer les usagers sur ce dispositif d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz, à les accompagner dans son utilisation, et à les orienter si besoin vers une assistance dédiée.

Ce partenariat lie également le réseau France services et l'Agence nationale de l'aménagement et de l'habitat (Anah) afin d'inclure deux nouvelles démarches :

- MaPrimeRenov', l'aide de l'État à destination des propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique au sein de leur logement ;
- et MaPrimeAdapt', le dispositif d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap entrant en vigueur au 1er janvier 2024.

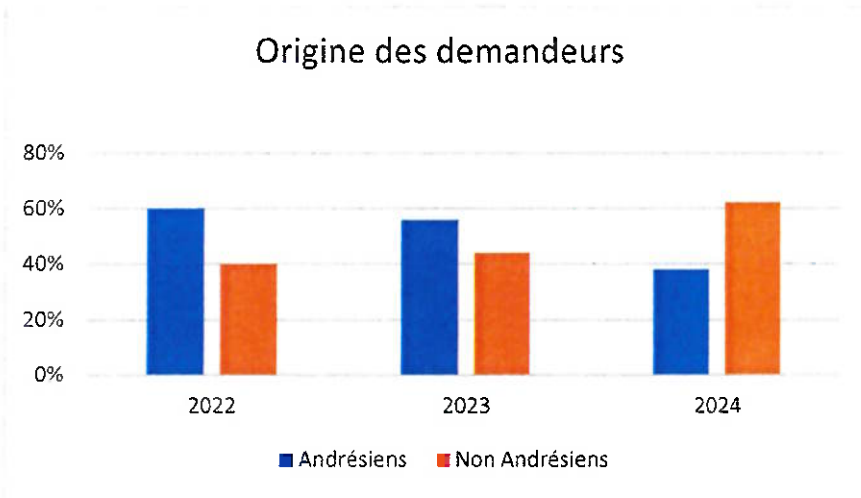
Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'URSSAF a intégré le bouquet de services. Les conseillers seront formés au cours du 1^{er} trimestre et avant tout commencement des accompagnements spécifiques relatifs aux Chèques emploi service universel (Cesu).

Dans le cadre de la France services, notre CCAS développe les permanences avec les partenaires en intégrant l'accueil de proximité des finances publics depuis le 1^{er} septembre 2024 et l'accueil usagers de la MEL depuis le 1^{er} décembre 2024.

L'accueil s'est ainsi considérablement développé depuis la labellisation en avril 2022. La fréquentation de l'Espace France services a augmenté de 25 % entre 2023 et 2024.

Sur l'année 2024, les conseillers France services ont accueilli 3486 demandeurs (contre 2783 en 2023).

La part des extérieurs augmente, démontrant la bonne connaissance des usagers de ce dispositif. A l'ouverture en 2022, 60% des demandeurs étaient andrésiens. En 2023, 56% des usagers sont andrésiens. En 2024, seulement 40% d'andrésiens fréquentent l'espace France services. La France services est en effet ouverte gratuitement à tout usager sans distinction du lieu de domicile ou d'hébergement.



L'activité du conseiller numérique est également en nette augmentation, soit 26.25 % par rapport à 2023. Il a effectué 789 accompagnements en 2024 (contre 625 en 2023)

dont 411 en ateliers collectifs et 378 rendez-vous individuels. Sur ces 378 rendez-vous, le conseiller numérique s'est rendu 123 fois à domicile pour accompagner des Andrésiens non mobiles.

La communication sur les réseaux, dans le journal municipal et lors du forum des associations a touché de nouveaux bénéficiaires renouvelant les demandeurs. L'objectif est donc de développer les formes de communication (Gazette des Séniors / présence dans le hall de la mairie, marché, Local Collectif résidentiel LCR).

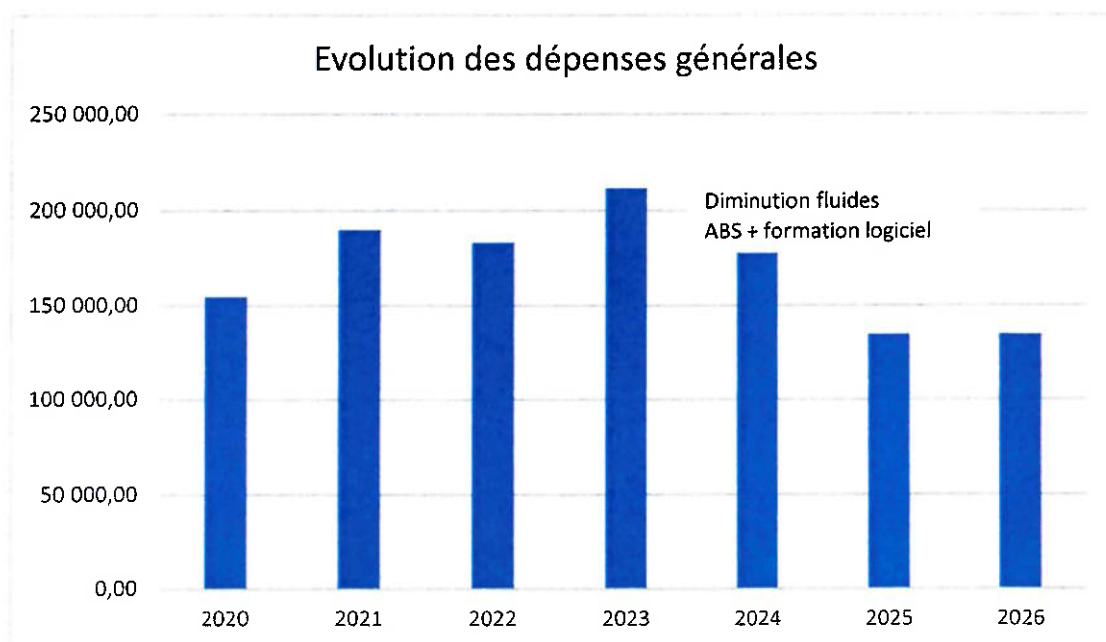
En 2025, le CCAS développera les actions numériques en direction des familles, en lien avec la Direction des services à la famille, notamment lors de la rentrée des classes ou lors des temps forts de la scolarité des enfants et adolescents. En effet, des familles sont en difficulté avec le numérique pour les inscriptions à la cantine ou au centre de loisirs mais elles ne font pas la démarche de solliciter un accompagnement du conseiller numérique.

Le CCAS proposera des permanences France services et numériques **délocalisées** dans le local du LCR des Vertes Feuilles pour la fin du 1^{er} semestre 2025. Ce nouveau service répondant à la démarche de l'aller vers, nécessitera des dépenses nouvelles d'achat de fournitures ou déploiement de la fibre pour rendre un service de proximité de qualité.

Le fonctionnement général du CCAS :

L'objectif est de contenir les charges à caractère général tout en préservant le niveau de qualité des prestations :

- Le montant des enveloppes de prestations, est en général, maintenu ;
- Les fluides ayant fortement augmenté mais moins que ce que nous avons projeté en 2022, les crédits revalorisés en 2024 seront confortés ;
- En raison de l'augmentation de l'activité de l'Espace France services, les crédits relatifs à l'achat de papier, de fournitures et de reprographies revalorisés en 2024 seront confortés ;
- La flotte automobile étant vieillissante, l'enveloppe pour la réparation des véhicules est revalorisée tout en tenant compte du projet de cession des véhicules les plus anciens ;
- Les crédits d'achat de fournitures sont diminués avec l'adhésion du CCAS aux groupements de commandes ;
- Afin de mettre en place un tri à la source des biodéchets, des crédits pour l'achat de poubelles de tri seront prévus.



Les dépenses de personnel :

- Le personnel de la Ville mis à la disposition du CCAS :

Les traitements et charges des personnels du CCAS sont pris en charge par le budget de la Ville et seront reversés totalement par le CCAS à la ville sur état trimestriel conformément à la convention de moyens entre la Ville et le CCAS signée le 08 mars 2024 et modifiée le 20 novembre 2024. Cette convention permet de valoriser les moyens mis à disposition entre les deux structures, au service des administrés.

La réorganisation de la Direction a nécessité :

- Le recrutement de profils expérimentés en catégorie A : un attaché sur le poste de responsable Animations Séniors, un assistant socio-éducatif ;
- La création de poste d'un assistant de direction.

La masse salariale a donc augmenté pour répondre aux besoins des habitants mais aussi en raison :

- Du SMIC,
- Du point d'indice en 2023,
- La revalorisation du point indiciaire en 2024,
- La revalorisation possible des cotisations patronales d'un point en 2024 et de 4 points en 2025,
- La participation employeur en prévoyance et en santé dès le 1er janvier 2025.

- **Les agents recrutés par le CCAS :**

Le conseiller numérique France service (CnFs) :

Le CCAS a été retenu dans le cadre du plan de relance pour recruter un conseiller numérique. Le contrat de projet prend fin en octobre 2026.
 Le coût annuel est estimé à 37 000 €.

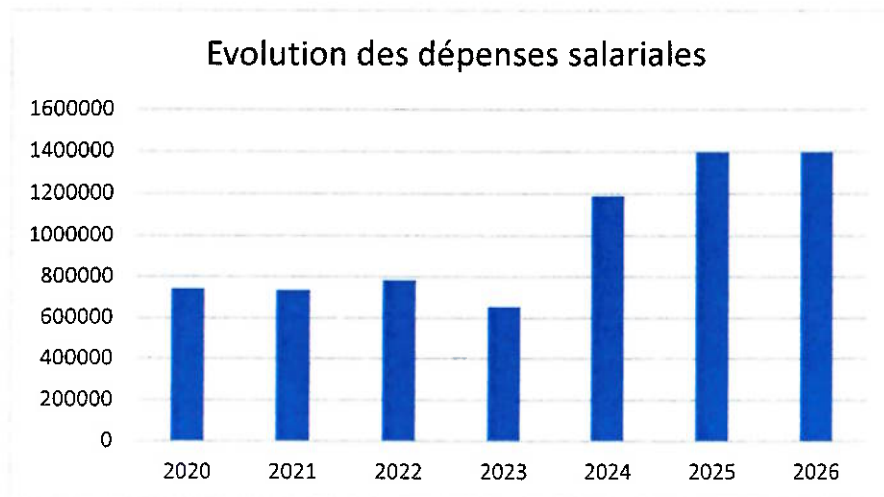
Le travailleur social :

L'expertise du travailleur social permet le développement d'un accompagnement global et individualisé mais surtout une évaluation de la situation en sa globalité et une expertise.
 Le coût annuel est estimé à 58 000 €.

	2024			Orientations 2025		
Effectifs en activité hors personnel d'insertion	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels
Filière Administrative Catégorie B	1	0	1	1	0	1
Filière Assistant Socio-éducatif Catégorie A	1	0	1	1	0	1

Les agents en insertion :

Le CCAS est habilité à gérer 4 ateliers chantiers d'insertion (ACI) et est financé pour 2025 pour 25.98 ETP, soit un coût total estimé à 645 000 €.
 L'Etat avait fait le choix de réduire le conventionnement en 2024 mais le CCAS confirme soutenir une aide pour 26.80 ETP, afin de maintenir son action d'insertion professionnelle.



La formation des personnels :

Le CCAS a la volonté d'accentuer le parcours de formation de ses agents en insertion.

Un effort soutenu sera apporté notamment à la qualification des agents en espaces verts qui ont davantage de difficulté à rejoindre le marché classique du travail en fin de parcours.

En 2024, le CCAS a obtenu 45% de sorties positives pour un objectif de 60% fixé par l'Etat.

Le CCAS souhaite donc investir dans le développement des compétences de ses agents, ce qui est essentiel pour atteindre les objectifs fixés.

Un budget accru pour la formation pourra aussi permettre de diversifier les offres de formation, d'inclure des programmes adaptés aux besoins spécifiques des agents, et d'assurer un suivi de qualité.

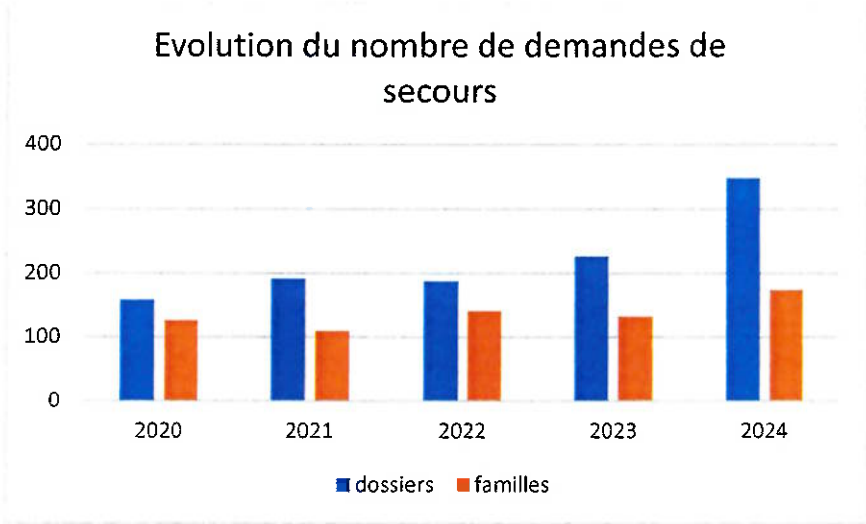
Les dépenses liées aux secours :

Le CCAS soutient la population en difficulté financière par le biais de différentes aides prévues dans le règlement des aides facultatives et le barème des aides. Il s'agit d'apporter une aide aux familles dans le règlement de leur loyer, de leurs factures de fluides, dans la prise en charge des frais de restauration scolaire ou de CLSH mais aussi d'apporter une aide alimentaire.

L'offre de services s'est adaptée aux nouvelles situations de précarité dans un contexte inflationniste et suite à la crise sanitaire. Le barème a donc été revu en 2024 dans un souci de simplification et d'adaptabilité aux situations.

Ce changement de barème aura des implications financières significatives. Les dépenses sont estimées au double de celles d'auparavant, nécessitant une augmentation du budget.

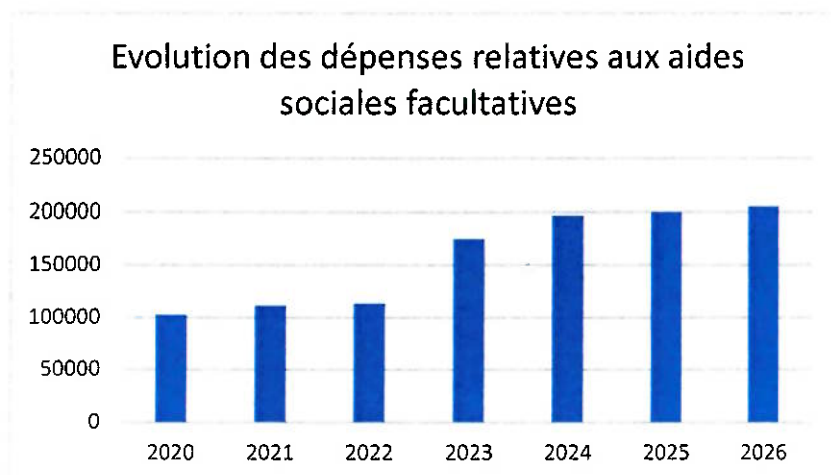
De, plus, nous constatons depuis 2020 une augmentation du nombre de dossiers instruits et du nombre de familles bénéficiaires des aides facultatives. Sur l’année 2024, 348 dossiers secours ont été instruits pour 174 familles (contre 226 dossiers pour 132 familles en 2023)



Le CCAS est aussi extrêmement vigilant sur les situations d’impayés et adresse systématiquement à toute personne en impayé ciblé par EDF un courrier de mise à disposition. Les clients EDF ciblés sont les bénéficiaires de chèque énergie d’Etat ou d’une aide du CCAS. En 2024, 83 foyers ont été destinataires d’un courrier de mise à disposition. 22 familles ont sollicité un rendez-vous à la suite de ces courriers.

Plus loin, le CCAS procède de même pour les foyers en impayés d’eau. Tout foyer qui n’a procédé au règlement dans les délais de sa facture d’eau est considéré par ILEO en impayé. Le fournisseur d’eau transmet immédiatement les identités de ses clients en difficultés. Les usagers sont contactés par le CCAS pour une proposition d’évaluation et d’aide. C’est ainsi que sur 2024, 42 foyers ont été invités par le CCAS à se présenter pour solutionner leurs impayés d’eau, soit +10% par rapport à 2023. Le nombre de personnes en retard sur leur règlement de facture d’eau est considérable (soit 1 723% de plus en un an) démontrant que même si ces foyers ne solliciteront pas le CCAS, ils sont impactés par l’augmentation du coût de la vie et peinent à régler leurs factures dès réception.

Conformément à notre souhait d’accompagner les familles en difficulté financière, l’enveloppe des secours sera portée à 200 000 €.



Les logements d'urgence :

Le CCAS gère trois logements d'urgence mis à disposition de la MEL et un logement mis à disposition de la ville.

En 2022, deux logements ont été restitués à la MEL. En 2023, un logement a du nécessiter un désencombrement total du fait de l'incurie de son occupant, engendrant des dépenses complémentaires.

Les dépenses sont donc en diminution.

L'accompagnement des locataires a été renforcé avec le recrutement du travailleur social, en lien avec la responsable du service logement.

La prévention santé :

Le CCAS encourage les habitants à prendre soin de soi, à recourir aux soins et à participer aux campagnes de dépistage. Il développe des actions en lien avec le bien vieillir pour lutter contre l'isolement et renforcer l'autonomie des seniors. L'objectif est de préserver la bonne santé cognitive des seniors, en développant la pratique des jeux de société ou des jeux de mémoire collectifs et permettre ainsi aux seniors de rester en forme.

Les actions proposées veillent à favoriser la vie sociale des seniors mais aussi à faciliter l'accès au numérique via la visioconférence par exemple.

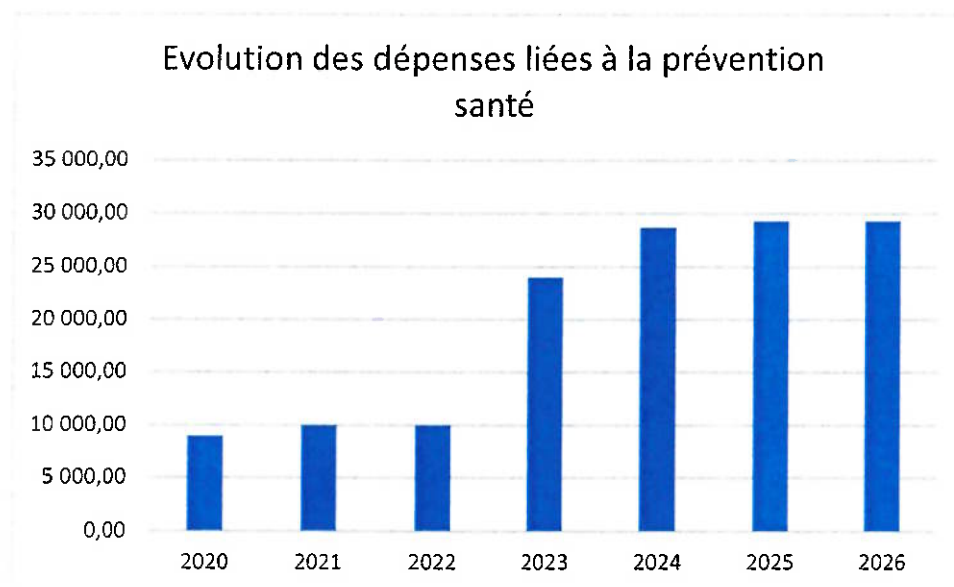
Le CCAS développe des animations en lien avec le « Bien vivre ensemble » pour favoriser le bien-être de chaque individu. C'est ainsi que via l'organisation du Téléthon, les services sensibilisent les familles et les associations aux problématiques du handicap et aux actions solidaires.

Sur la base de la réactualisation de l'ABS lancée fin 2024, les équipes travailleront en 2025, notamment, à l'élaboration du projet santé avec un volet spécifique à la santé mentale.

En effet, la santé mentale et les addictions ont fait irruption dans l'activité professionnelle des agents du CCAS, régulièrement confrontés à des situations de crise face à des usagers aux problématiques psychiques parfois graves. Si le nombre n'est pas conséquent, les quelques nouvelles situations sont chronophages pour les agents qui sont sollicités plusieurs fois par jour pour la même demande.

Il apparaît nécessaire de travailler en réseau avec le secteur de psychiatrie 59G20 Lille Ouest mais aussi de former l'équipe à ces problématiques montantes. La sensibilisation porterait sur une culture de base en santé mentale et addictions ; une meilleure connaissance de la prévention et de la promotion en santé mentale et en psychiatrie.

Enfin, le CCAS poursuivra la formation de ses professionnels et ceux de la Ville à la détection et la prévention des violences intra-familiales. Les services du CCAS et de la Police Municipale collaborent efficacement dans les accompagnements et orientations des victimes des violences intra-familiales.



Les actions en faveur des personnes retraitées et des personnes âgées :

21% de la population andrésienne a plus de 60 ans. Parmi eux, 166 sont âgés de plus de 90 ans.

778 personnes de plus de 65 ans vit seul.

Si les seniors andrésiens ont une vie plutôt favorable, la précarité des personnes âgées est aussi moins visible que celle des jeunes.

Ces seniors sont davantage en risque d'isolement relationnel. Cette solitude et cet isolement touchent plus particulièrement les bénéficiaires des CCAS en raison de leur situation de précarité sociale et sanitaire.

Le CCAS développe plusieurs axes sur la thématique du bien vieillir :

- Accompagner les seniors les plus dynamiques ou actifs en proposant des animations pour rompre l'isolement et maintenir l'autonomie ;
- Lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie pour les seniors les plus âgés ;
- Accompagner les aidants.

Pour vaincre la solitude, la Ville a mis en place les plans canicule et Isolement. Une des priorités étant le lien social, le CCAS s'engage à développer et animer activement le réseau de bénévoles.

L'un des enjeux pour 2025 pour le CCAS est de continuer de garantir l'autonomie à tous les âges en développant la démarche de l'aller vers. Le CCAS continuera de proposer des actions intergénérationnelles, en direction des aînés et des familles grâce à une programmation annuelle élaborée par les services en lien avec la direction des Festivités.

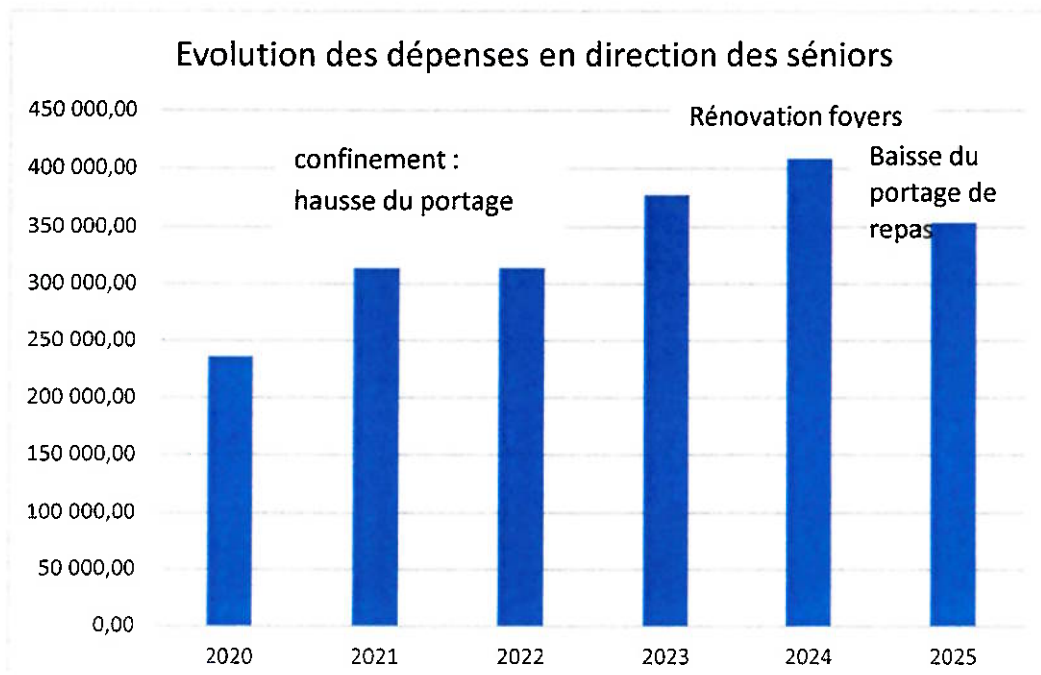
Dans le cadre de la Semaine Bleue 2025, événement incontournable, le CCAS abordera les défis du vieillissement et de l'accompagnement des proches.

Le CCAS souhaite apporter aux seniors, dans sa programmation annuelle, une mine d'informations et de conseils pratiques sur des thématiques variées telles que l'adaptation du logement, les aides aux aidants, la santé ou encore les loisirs.

Le CCAS développera également de nombreux temps intergénérationnels et ouvre sa programmation de sorties aux familles avec un tarif au quotient permettant aux familles les plus vulnérables d'accéder plus facilement à la culture et aux loisirs.

Pour ce faire, le budget 2025 prévoit :

- Le service de portage de repas à domicile et la gestion du foyer restaurant Jeanne De Flandre,
- L'organisation de la semaine bleue,
- L'élaboration d'une programmation annuelle en lien avec la Direction de la Culture de la Ville,
- La proposition de sorties culturelles (musée, opéra, théâtre),
- La distribution des colis de Noël,
- Le banquet de printemps,
- Le développement et renforcement de l'animation du groupe de bénévoles.



B. La section d'investissement

La section d'investissement comprend :

- En recettes, uniquement les écritures d'ordre et un virement entre section ;
- Les dépenses permettent d'assurer les moyens matériels des services (matériels, mobilier, matériel informatique, entretien des logement).

1. Les recettes d'investissement pour 2025

Les ressources proviennent classiquement :

- Des amortissements ;
- Un virement de la section de fonctionnement.

2. Les dépenses d'investissement pour 2025

Le CCAS n'est pas propriétaire des bâtiments qui lui sont mis à disposition par la Ville.

Les projets du CCAS consistent davantage en l'amélioration de la qualité des services proposées aux administrés et le renouvellement, le cas échéant, du parc informatique et de la flotte automobile.

Les priorités d'action sont les suivantes :

- Renouvellement du mobilier des foyers pour embellir le cadre de vie des seniors et participer au mieux-vivre de nos aînés ;

- Acquisition d'un logiciel métier d'action sociale, plus ergonomique et permettant un suivi et une synthèse rigoureuse des dispositifs d'aides ;
- L'achat d'un nouveau véhicule PMR, pour le service de transport accompagné, en remplacement de deux véhicules anciens de la flotte. L'achat de ce nouveau véhicule pourrait être financé pour partie par la cession des deux anciens véhicules.

Ainsi, les dépenses d'investissement pour 2025 sont évaluées à 110 000 € et incluent :

- L'achat d'un véhicule PMR pour les seniors ;
- Des travaux d'aménagement pour l'accueil de l'Espace France services ;
- Des travaux d'aménagement (peintures et mobilier) pour le foyer Jeanne de Flandre ;
- L'achat de matériels informatiques en cas de besoin (prévention d'un ordinateur hors service ou de la nécessité de remplacer le serveur en fonction des diagnostics du service informatique).

III. En conclusion

Le rapport d'Orientation Budgétaire permet d'informer le Conseil d'administration de l'évolution financière du CCAS.

Il met en avant des prévisions permettant l'élaboration du Budget Primitif et qui seront consolidées au moment du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le ROB fait apparaître plusieurs axes majeurs :

- Le développement d'une offre de services adaptée aux besoins de la population ;
- La contribution à la cohésion sociale du territoire par le déploiement de ressources et le développement d'action en faveur de l'inclusion numérique ;
- Une dynamique positive d'emploi et de formation avec les chantiers d'insertion,
- L'augmentation des crédits en direction des aides facultatives pour accompagner les familles les plus fragilisées.